

Conseil municipal

Séance du 13 décembre 2011

ORDRE DU JOUR

A. ADOPTION DES PROCES VERBAUX

Séance du 15 novembre 2011

B. Communications

- a) Etudes en vue de l'élaboration d'une PPRNi de l'Ouche, de la Tille aval et de leurs affluents
- b) Communication du bilan du Contrat Enfance Jeunesse (2007-2010) aux conseillers municipaux

C. DELIBERATIONS

I AFFAIRES FINANCIERES

- 1.1. TARIFS 2012
- 1.2. D.M. N° 1
- 1.3. D.M. N° 2
- 1.4. D.M. 4
- 1.5. Budget annexe « ZAC 6 NA » DM N°2
- 1.6. Budget annexe « lotissement le clos en Mont Veaux » DM N°1

II PERSONNEL MUNICIPAL

- 2.1. Personnel municipal-Modification du tableau des effectifs-Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe.

III Service culture et loisirs

- 3.1. Demande de la mise à disposition gracieuse du Polygone et de l'Ogive – saison culturelle OCC

IV URBANISME

- 4.1 Lotissement « L'Allée des Mélodies » : rétrocession des voiries et espaces communs dans le domaine privé de la commune
- 4.2 ACROMANIA - Avenant à la convention en date du 15 avril 2010 pour autoriser l'occupation d'une partie de la parcelle n°2 pour l'agrandissement du parcours « aventure »

V SERVICES TECHNIQUES

- 5.1. Contrat de service « Di@lege » avec EDF

VI CENTRE SOCIAL – SERVICE DES SPORTS

- 6.1. SUBVENTION 2011 – FEDERATION FRANCAISE DE MONTAGNE ET D'ESCALADE – Comité Régional
- 6.2. Convention CAF – Activités du Club jeunesse

VII AFFAIRES GENERALES

- 7.1. Rapport d'évaluation 2011 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

VIII QUESTIONS DIVERSES

Conseil municipal

Séance du 13 décembre 2011

NOTE DE PRESENTATION

A - ADOPTION DES PROCES VERBAUX

Séance du 15 novembre 2011

B - Communications

a) Etudes en vue de l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNi) de l'Ouche, de la Tille aval et de leurs affluents

Par courrier du 14 novembre 2011, le service de l'Eau et des Risques de la Direction Départementale des Territoires nous informe que des études en vue de l'élaboration des PPRNi de l'Ouche, de la Tille aval et de leurs affluents ont été relancées pour la période 2011-2012. Un comité de pilotage a été constitué, associant des représentants élus du territoire. Ce comité s'est déjà réuni à deux reprises depuis début 2011, et devrait se réunir à nouveau avant la fin de l'année pour faire un point d'avancement de la démarche. Il s'agit d'une affiche qui rend compte de l'ensemble de l'aire d'étude considérée dans cette approche et des communes concernées ainsi qu'un document d'information qui donne de plus amples détails sur la démarche, ses raisons, son déroulement avec les différentes étapes à venir, ou encore les partenaires.

(ce document est consultable sur le e-parapheur et en mairie)

b) Communication du bilan du Contrat Enfance Jeunesse (2007-2010) aux conseillers municipaux

Ce document qui a été adressé à la Caisse d'Allocations Familiales présente une approche qualitative et quantitative des actions accomplies dans le cadre de ce contrat par les structures qui mettent en oeuvre la politique enfance jeunesse de la ville :

- la Maison de l'Enfance
- le Relais Assistants Maternels
- le Centre de Loisirs Sans Hébergement et les Garderies Périscolaires
- le Club Jeunesse
- le Point Information Jeunesse

(Le bilan du contrat enfance jeunesse est consultable sur le e-parapheur et mis à disposition en mairie.)

I. AFFAIRES FINANCIERES

1.1. TARIFS 2012

La commission de finances du 28 novembre 2011 a émis un avis favorable aux tarifs de location de la Salle « Jean FROUSSART » ainsi qu'aux tarifs des mini camps du Centre de Loisirs applicables à compter du 03 Janvier 2012.

(Tableaux joints)

1.2. D.M. N° 1

La décision modificative n° 1 votée le 12 Avril 2011 est rectifiée suivant les tableaux joints en annexe.

1.3. D.M. N° 2

La décision modificative n° 2 votée le 28 Juin 2011 est rectifiée suivant les tableaux joints en annexe.

1.4. D.M. 4

Cette décision modificative n° 4 examinée en commission de finances du 28 novembre 2011 est présentée suivant les tableaux joints en annexe.

1.5. Budget annexe « ZAC 6 NA » DM N°2

Il convient de procéder à des réajustements de crédits dans le budget annexe « ZAC 6 NA » de l'exercice 2011 par décision modificative n°2 suivant les tableaux ci-joints.

1.6. **Budget annexe « lotissement le clos en Mont Veaux » DM N°1**

Il convient de procéder à des réajustements de crédits dans le budget annexe « le clos en Mont Veaux » de l'exercice 2011 par décision modificative n°2 suivant les tableaux ci-joints.

II. PERSONNEL MUNICIPAL

2.1. Personnel municipal-Modification du tableau des effectifs-Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Considérant les besoins en personnel au sein du service enseignement, il convient de recruter un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2012, affecté aux restaurants scolaires.

III. Service culture et loisirs

3.1. Demande de la mise à disposition gracieuse du Polygone et de l'Ogive – saison culturelle OCC

« L'ABC a présenté quatre spectacles à l'OCC qui a décidé de les intégrer dans sa saison culturelle. L'OCC a décidé de confier à l'ABC l'organisation de ces quatre spectacles présentés par cette dernière comme faisant aussi partie intégrante de sa programmation pour la saison 2012.

Les spectacles envisagés sont :

- Concert les Têtes Raides, le 25 janvier à L'Ogive,
 - Qui est cet inconnu dans mes bras ?, de la compagnie Flash Marionnettes les 21 et 22 février 2012 au polygone, (dans le cadre du festival A Pas Contés)
 - Enfant mouche des Ateliers de la Colline, le 24 février 2012 au Polygone, (dans le cadre du festival A Pas Contés)
 - Zigmund Follies, de la Compagnie Philippe Genty, les 29 et 30 mars au Polygone.
- Pour l'ensemble de ces spectacles, un quota de place a été réservé pour le public chevignois
Il est proposé dans ce cadre de mettre les lieux de spectacle à disposition gracieuse de l'ABC.

IV. URBANISME

4.1 Lotissement « L'Allée des Mélodies » : rétrocession des voiries et espaces communs dans le domaine privé de la commune

Les équipements et espaces communs du lotissement « L'Allée des Mélodies » doivent être repris dans le domaine privé communal, l'aménageur ayant réalisé les travaux conformément au permis de lotir signé le 16 décembre 2004. Désormais, c'est à la Ville de prendre en charge les aménagements supplémentaires qu'elle souhaite, notamment les aménagements pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

A ce jour, la loi du 11 février 2005 ne prévoit pas de date butoir pour réaliser les aménagements PMR sur les voiries existantes. Par contre, cette réglementation s'applique pour les nouveaux travaux. La Ville engagera une concertation sur ce sujet avec l'aménageur pour les lotissements « L'Allée des Poètes » et « L'Allée des Troubadours ».

Le conseil municipal devra alors procéder à la rétrocession des lots 12 à 27 inclus figurant au dossier de demande d'autorisation du lotissement dans le domaine privé de la commune en autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession qui sera rédigé par Maître SCHANG, Notaire à Chenôve.

Le conseil municipal délibérera ultérieurement pour le passage des voiries dans le domaine public de la Ville.

(Plan de situation, documentation « piétons et cyclistes quelle cohabitation ? »)

4.2 ACROMANIA - Avenant à la convention en date du 15 avril 2010 pour autoriser l'occupation d'une partie de la parcelle n°2 pour l'agrandissement du parcours « aventure »

Suite à une saison bien remplie et une forte demande de la part des clients (environ 5800 entrées à ce jour et un total de visiteurs avoisinant les 10 000 personnes), la SARL « Acromania », représentée par Monsieur Nicolas SZLATALA-PALLOT, souhaite agrandir leur parc avec la mise en place d'extensions aux parcours déjà existants.

Il sera proposé au conseil municipal d'établir un avenant à la convention du 15 avril 2011 pour autoriser l'occupation d'une partie de la parcelle cadastrée section F n°87 qui correspond à la parcelle forestière n°2. Cet avenant actualisera la redevance en fonctionnement de cette nouvelle surface jusqu'au terme de la convention en cours.

(plan de situation, projet d'avenant)

V. SERVICES TECHNIQUES

5.1. Contrat de service « Di@lege » avec EDF

Le contrat Di@lege conclu avec EDF arrive prochainement à échéance.

Ce contrat permet à la commune de Chevigny-Saint-Sauveur d'avoir accès à un ensemble d'informations mises en ligne sur Internet par EDF afin de suivre sa consommation d'énergie électrique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un nouveau contrat pour le renouvellement de ce service avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Le présent contrat aura pour objet de définir les conditions dans lesquelles EDF fournira à la commune de Chevigny-Saint-Sauveur le service di@lege proposé sur internet.

Durée du contrat : 4 ans à partir de la date de signature

Coût : Le prix ferme de di@lege, hors taxe, est de 691.96 €/an, sur la base du périmètre indiqué dans le contrat.

(Contrat joint)

VI. CENTRE SOCIAL – SERVICE DES SPORTS

6.1 SUBVENTION 2011 – FEDERATION FRANCAISE DE MONTAGNE ET D'ESCALADE – Comité Régional

Le Comité Régional de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (F.F.M.E.), porteur d'une nouvelle Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.) au sein du gymnase Jean-Marc Boivin, sollicite une subvention de 20 000 €. Ce projet d'un montant prévisionnel de 94 592,36 € TTC (hors option) serait financé également par le Conseil Régional de Bourgogne pour plus de 50% (dont l'option à 100%), par le Conseil Général de Côte d'Or pour environ 20% (estimation), par la fondation Prévadiès pour environ 10% (estimation), le C.N.D.S., la F.F.M.E. et par la section escalade de l'ASC chevigny. Ce projet devant permettre à tous les utilisateurs (club, municipalité, collègue, lycée et autres usagers) de bénéficier d'une surface d'escalade plus importante (doublement des surfaces dites de « grimpe »), de faciliter l'accès aux handisports et de proposer un aspect pédagogique plus attrayant qu'actuellement (des surfaces adaptées à tous les publics accueillis, un pan inclinable en positif et négatif, des devers avec diverses difficultés, ...) et ceci dans le respect des nouvelles normes en vigueur. Sur proposition de Monsieur ROTGER, adjoint délégué au Sport et à la Vie Associative et après avis favorable de la commission « sports » du 22 novembre 2011, une subvention de 20 000 € est proposée.

6.2 Convention CAF – Activités du Club jeunesse

Dans le cadre des prestations de service de la CAF, une convention est à établir entre la commune et la CAF concernant les activités du Club jeunesse. Il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention.

VII. AFFAIRES GENERALES

7.1. Rapport d'évaluation 2011 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a pour mission d'établir une évaluation financière des recettes et des charges transférées des communes concernées à l'EPCI suite à un transfert de compétences.

Le 16 novembre 2011 la CLECT a établi son rapport concernant le transfert des réseaux de chauffage urbain des villes de Chenôve, Dijon et Quétigny.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la CLECT.

(rapport joint)

QUESTIONS DIVERSES

- REMERCIEMENTS